

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 16 mars 2022, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge (vidéoconférence, participation sans droit de vote)
M. le conseiller Daniel Proulx
Mme la conseillère Liette Lamarre
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle

Est également présent : M. Daniel Carrier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 heures 30.

2022-03-057

AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES – LOT NO. 5 141 743 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville de Léry en vertu de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'acquisition d'immeuble(s) de gré à gré ou par voie d'expropriation à toute fin municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville peut imposer, pour les mêmes fins, une réserve pour fins publiques en vertu notamment de la *Loi sur l'expropriation*;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Léry d'imposer une réserve pour fin publique sur le lot 5 141 743 du cadastre du Québec à des fins de planification d'un ouvrage municipal de parc et service de loisirs rattachés, notamment à la pratique nautique.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx

QUE la Ville de Léry :

1. Impose un avis de réserve sur le lot 5 141 743 du cadastre du Québec pour fin de parc et service de loisirs rattachés, notamment à la pratique nautique;
2. Mandate le cabinet Dunton Rainville SENCRL afin qu'il prépare toutes les procédures nécessaires pour l'imposition d'un avis de réserve;
3. Mandate la firme Bérard Tremblay Inc., arpenteurs-géomètres, pour la préparation de la description technique et plan nécessaires à l'imposition de l'avis de réserve.

Monsieur Léon Leclerc demande le vote.

Pour : Monsieur Gérald Ranger, Monsieur Daniel Proulx, Madame Liette Lamarre, Monsieur Kevin Boyle

Contre : Monsieur Léon Leclerc

Adoptée à la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions.

2022-03-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger, appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx, que la présente séance soit et est levée ; il est 18 heures 40.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**